



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 22 octobre 2025

Entreprises du Patrimoine Vivant : 11 nouveaux lauréats en Nouvelle-Aquitaine

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, vient d'attribuer à 11 entreprises le prestigieux label « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV), au terme d'un processus de sélection exigeant. Les lauréats concernés sont les suivants :

Vague de juillet :

- Confection des Deux-Sèvres (vêtements) dans les Deux-Sèvres
- Laiterie de Pamplie (beurre de barratte) dans les Deux-Sèvres
- Blanchon (restauration du patrimoine bâti) en Haute-Vienne
- 3ème degré-Thosca (arts de la table) en Haute-Vienne

Vague de septembre :

- Constructions navales RABA (chantier naval) en Gironde
- L'atelier du foudrier (tonnellerie) en Charente
- Tonnellerie Leroi en Charente
- Despierres Charpente navale (réparation navale) en Charente-Maritime
- Metalneo (métallerie fine) en Charente-Maritime
- Les Ardoisières de Corrèze (pierres ornementales) en Corrèze
- SAS Robert Four (tapisserie) en Creuse.

Ce label, qui fête cette année ses 20 ans d'existence, est ***une marque de reconnaissance de l'État*** qui permet aux entreprises de bénéficier d'une reconnaissance officielle et de valoriser leur savoir-faire. Il est attribué à toute entreprise qui détient un patrimoine économique remarquable, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité, ancré dans un territoire ou jouissant d'une grande notoriété.

Les entreprises labellisées contribuent également à la préservation de l'environnement et au développement économique et social de leur territoire. Le label EPV est ainsi une garantie pour les consommateurs d'acheter des produits d'excellence, fabriqués en France.

Depuis sa mise en place en 2005, le label EPV regroupe ***plus de 1 350 entreprises d'exception en France.*** Parmi les entreprises labellisées sur le territoire national, ***la région Nouvelle-Aquitaine en compte désormais près de 150, ce qui la place en 3ème position des régions françaises.*** On retrouve des EPV dans 8 univers de marché, dont certains bien représentés en Nouvelle-Aquitaine : l'ameublement et la décoration, les équipements industriels, la gastronomie, l'architecture et le patrimoine bâti.

Le préfet Étienne GUYOT « salue la démarche des nouveaux lauréats, ainsi que les entreprises qui voient leur label être renouvelé. Dans toute notre région des entreprises de décoration, métallerie, tonnellerie ou utilisant d'autres techniques industrielles ou artisanales d'exception sont distinguées aujourd'hui. Elles perpétuent un travail de créativité, d'innovation et de qualité reconnu par ce label ».